

|                      |   |
|----------------------|---|
| PERSONNES<br>CIBLÉES | Installateur sanitaire CFC ou personnes au bénéfice d'une formation équivalente   |
| TEMPS<br>INDICATIF   | Pour le traitement méthodique-didactique du module, nous recommandons aux prestataires de planifier 60 heures de cours. |

### Compétences

Après avoir réussi l'examen du module, vous êtes en mesure, pour des immeubles jusqu'à max. 8 appartements et 4 étages (constructions neuves ou rénovations) de vous charger sur le chantier de la coordination et de la communication entre les architectes, les maîtres de l'ouvrage et les artisans pour toutes les questions liées au chauffage, à la ventilation, à la climatisation, au froid et à l'électrotechnique.

### Sujets / objectifs

#### 1. Technique du chauffage

- 1.1. Vous reconnaissez et expliquez les principales bases légales relatives à la technique du chauffage (C2).
- 1.2. Vous élaborez les bases de la technique du chauffage pertinentes pour le contremaître sanitaire (C3).

#### 2. Technique de ventilation et de climatisation

- 2.1. Vous reconnaissez et expliquez les principales bases légales relatives à la technique de ventilation et de climatisation (C2).
- 2.2. Vous décrivez les bases de la technique de ventilation et de climatisation pertinentes pour le contremaître sanitaire (C2).

#### 3. Technique du froid

- 3.1. Vous reconnaissez et expliquez les principales bases légales relatives à la technique du froid (C2).
- 3.2. Vous décrivez les bases de la technique du froid pertinentes pour le contremaître sanitaire (C2).

#### 4. Electrotechnique

- 4.1. Vous reconnaissez et expliquez les principales bases légales relatives à l'électrotechnique (C2).
- 4.2. Vous décrivez les bases de l'électrotechnique pertinentes pour le contremaître sanitaire (C2).

## **12.22 Technique du bâtiment**

VERSION : 29.04.2015

### **Examen du module / aides**

Vous terminez le module par un examen écrit de 120 minutes.

L'ensemble des documents écrits sont autorisés à l'examen.

Une partie de l'examen du module peut être effectuée sans documents écrits.

Une partie de l'examen du module peut être effectuée à l'aide de moyens informatiques.

### **Validité du certificat de module**

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.